

L'hon. MACKENZIE KING: M. Lafèche en est le président. Je ne saurais dire au juste quels en sont les autres fonctionnaires.

M. CALDWELL: Pourquoi une commission générale des achats, quand chacun des différents ministères est doté d'un agent des achats?

L'hon. MACKENZIE KING: C'est l'ancien gouvernement qui a institué cette commission.

M. CALDWELL: Cela ne signifie pas qu'elle soit inattaquable.

Une VOIX: "Ce que nous avons nous le gardons".

L'hon. MACKENZIE KING: Oui, je présume que nous obéissons à cette théorie. Cependant, je ne pense pas que tous les ministères soient dotés d'un agent des achats.

M. CALDWELL: Je crois qu'ils le sont tous.

L'hon. MACKENZIE KING: Il n'y en a que deux ou trois.

M. CALDWELL: Se propose-t-on de maintenir la commission générale des achats et de laisser à chaque ministère l'agent des achats dont il est déjà doté?

L'hon. MACKENZIE KING: Oui, les ministères qui ont de ces agents les garderont.

(Le crédit est adopté.)

Archives publiques, \$70,570.

M. SPENCER: Quelle est la raison de l'augmentation?

L'hon. MACKENZIE KING: C'est une augmentation statutaire.

(Le crédit est adopté.)

Appointements et frais de l'agence à Paris, \$42,500.

M. CALDWELL: Quelle est l'agence à Paris?

L'hon. MACKENZIE KING: Il y est préposé un commissaire général qui correspond au haut commissaire que nous avons à Londres.

(Le crédit est adopté.)

Somme requise pour faire face aux dépenses de la commission de contrôle du lac des Bois, \$15,000.

M. SPENCER: Qu'est-ce que la commission de contrôle du lac des Bois?

L'hon. MACKENZIE KING: C'est une commission établie sous l'empire de la loi

[M. Hanson.]

pour régler les questions se rattachant au lac des Bois, commission qui date de plusieurs années.

M. SPENCER: Quelles sont ses fonctions?

L'hon. MACKENZIE KING: Elle doit réglementer et contrôler le débit de l'eau entre les provinces, ainsi qu'entre le Canada et les Etats-Unis, et elle règle toutes les questions controversées qui surgissent entre les intéressés.

(Le crédit est adopté.)

Représentation du Canada aux Etats-Unis, \$60,000.

L'hon. M. GUTHRIE: Ne pourrait-on réserver ce crédit? Il prête à quelque discussion.

L'hon. MACKENZIE KING: Oui.

(Le crédit est réservé.)

Appointements et dépenses, bureau des passeports, \$30,000.

M. HANSON: Le Gouvernement a-t-il l'intention de maintenir le règlement relatif aux passeports? Je remarque que la somme est la même que l'an dernier.

L'hon. MACKENZIE KING: Notre dessein est de maintenir le règlement. Je le crois nécessaire, pendant quelque temps, du moins.

(Le crédit est adopté.)

Participation du Canada au maintien du secrétariat permanent de la Société des nations, \$150,000.

L'hon. M. GUTHRIE: Oserais-je demander que ce crédit soit aussi réservé?

L'hon. MACKENZIE KING: Je le veux bien.

(Le crédit est réservé.)

Patent Record, \$45,000.

M. SPENCER: Cela se rapporte-t-il au bureau des brevets?

L'hon. M. ROBB: Oui.

M. SPENCER: Les honoraires ne suffisent-ils pas à l'entretien du bureau?

L'hon. M. ROBB: Oui, je crois que le bureau paie ses dépenses.

M. CALDWELL: Dans ce cas, pourquoi faut-il demander cette somme de \$45,000?

L'hon. M. ROBB: Il nous faut accorder l'argent afin que les honoraires reçus soient portés au crédit du bureau.

(Le crédit est adopté.)

Législation.—Sénat: traitements et dépense casuelle, \$166,205.